

**Motion du 24 juin 2008 de la commission de l'aménagement et de l'environnement:  
«Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes  
industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!»**

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 13 septembre 2017, dans le rapport M-816 A)

**MOTION**

Considérant:

*en général*

- la volonté de maintenir et favoriser des activités en ville de Genève;
- la nécessité de diversifier le tissu économique;
- le maintien de la substance fiscale en ville;
- la difficulté de trouver des locaux abordables pour démarrer une entreprise;
- la charge souvent insupportable que représentent pour une jeune entreprise les diverses compétences et services nécessaires à son activité (comptabilité, ressources humaines, secrétariat, etc.);
- la solution pratiquée avec succès notamment dans nombre de villes et d'agglomérations françaises que constitue l'hôtel d'entreprises, soit:
  - un site commun offrant des surfaces à loyer modéré pendant une durée déterminée permettant le lancement et la stabilisation de l'entreprise,
  - un bouquet de services à disposition des différents locataires (bureautique, réception, secrétariat, etc.),
  - un suivi par les services de la promotion économique ou autres instances actives dans ce domaine;

*en particulier*

- la prochaine libération par les Etablissements publics pour l'intégration de l'immeuble 28-30, avenue Ernest-Pictet, propriété de l'Etat;
- les quelque 5000 m<sup>2</sup> de surface utile pouvant accueillir sans grandes transformations de nouvelles entreprises;
- l'intérêt marqué de différents tiers pour ces locaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- développer et soutenir rapidement la réalisation d'hôtels d'entreprises, à intégrer dans le portefeuille commercial de la Gérance immobilière municipale;
- privilégier notamment la création d'entreprises respectant les principes du développement durable (social, économie et environnement).